

INDISPONIBILITE PHYSIQUE

DES AGENTS TERRITORIAUX

📅 Jeudi 28 mars 2024 – Formation à distance

Les congés de maladie : droits à congé, procédure d'octroi et de renouvellement, droit à rémunération

Le congé de maladie ordinaire

Le congé de longue maladie (CLM)

Le congé de longue durée (CLD)

Le congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS)

Accident de service

Maladie professionnelle

Les instances consultatives

Le médecin de prévention/médecin du travail

Les expertises médicales

Le comité médical

La commission de réforme,

Le nouveau conseil médical – **A jour de la réforme !**

La fin du congé

La reprise de fonctions

Le reclassement pour inaptitude physique

La disponibilité d'office

La retraite pour invalidité

Les objectifs

Actualiser ses connaissances

Maîtriser la réglementation de l'indisponibilité physique des agents territoriaux

Prévenir les risques de contentieux

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com**INDISPONIBILITE PHYSIQUE DES AGENTS TERRITORIAUX**

Cochez la case correspondante

 Jeudi 28 mars 2024 – Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)
Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Nous contacter :

06.40.40.91.86 – contact@fpt-formations.com

Horaires : 9h30-17h

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans votre convocation